

PROJET PEDAGOGIQUE



SIS de la Vallée de la Seille

4B rue du Grand Couronné

54610 NOMENY

03.83.31.39.49

06.42.22.20.64

Introduction

L'accueil périscolaire est un mode de garde répondant à une demande des parents et un lieu de loisirs pour les enfants.

Il s'inscrit dans une démarche éducative qui cherche à apporter à l'enfant les éléments de son épanouissement.

Il est impératif de penser que certains enfants ont une très longue journée : périscolaire-école-cantine-école-périscolaire.

Le temps périscolaire doit donc répondre à des besoins spécifiques pour chaque enfant. Il doit être différent et complémentaire de l'école.

Fonctionnement général

Le SIS de la Vallée de la Seille propose un accueil périscolaire multisites (Nomeny / Mailly sur Seille) agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. La DDCS contrôle les conditions d'accueil et de fonctionnement des structures.

L'accueil périscolaire accueille des enfants fréquentant les écoles maternelles de Nomeny et Mailly sur Seille et l'école élémentaire de regroupement de Nomeny, en dehors des heures de classe et sur la période scolaire.

L'accueil périscolaire est ouvert le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à partir de 3 ans.

Les locaux

Ecole maternelle de Nomeny + Périscolaire 30 rue du Grand Couronné 54610 Nomeny	Horaires	Matin : 7h15 à 8h30 midi : 11h35 à 13h20 Soir : 16h20 à 19h mercredi : 8h à 17h30
---	----------	--

Ecole élémentaire de regroupement de Nomeny Place de la Victoire 54610 Nomeny	Horaires	Midi 11h45 à 13h30
---	----------	--------------------

Ecole maternelle de Mailly sur Seille 1 rue du Mont 54610 Mailly sur Seille	Horaires	Midi 11h25 à 13h00 Soir 16h00 à 19h
---	----------	--

Objectifs pédagogiques

Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des enfants

En lui permettant de faire ses propres choix.

En lui apportant des temps d'écoute et de dialogue.

En valorisant les enfants qui ont besoin de reconnaissance.

En favorisant la confiance en soi de l'enfant « tu es capable de... ».

En acceptant l'erreur et en encourageant l'enfant à recommencer.

En le positionnant comme acteur de ses propres loisirs.

En stimulant leur envie de grandir.

En sensibilisant l'enfant au respect des autres et de soi-même.

En lui permettant de monter des projets collectifs et de les mener à bien.

Moyens mis en œuvre :

Proposer plusieurs activités encadrées ou en autonomie.

Mettre en place des moments de dialogues.

Ecouter les différentes propositions et prendre des décisions ensemble.

Aménager les locaux et le matériel afin que l'enfant y ait des repères.

Valoriser chaque pas vers l'autonomie et vers de nouveaux apprentissages.

Etablir des règles de vie en collectivité décidées et négociées par les enfants.

Être à l'écoute du rythme de chacun

En prenant en compte chaque enfant comme individu.

En laissant l'enfant libre lors du temps d'accueil.

Moyens mis en œuvre :

Être à l'écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue.

Installer différents ateliers individuels ou collectifs.

Donner à l'enfant la possibilité de choisir entre plusieurs activités variées.

Mener une réflexion sur l'aménagement des locaux.

Développer la curiosité

En lui permettant de découvrir différentes activités.

En suscitant son envie de découvrir et d'apprendre.

En l'incitant à rechercher des informations qui répondent à ses interrogations.

En sollicitant son imagination.

Moyens mis en œuvre :

Inclure différents domaines d'activités (culturel, artistique, sportif...).

Mettre à disposition les outils de réponses aux interrogations tels que les livres, recherche internet...

Aborder chaque activité de manière ludique.

Donner à l'enfant les règles de vie en collectivité

En proposant les règles concernant :

L'environnement (respect du matériel et des lieux)

Le respect du groupe (animateurs, enfants et parents)

Les interdits, les obligations.

En les énonçant dès le début.

En les répétant suivant les besoins avant les activités.

En les expliquant : à quoi servent-elles ?

En passant des contrats : « oui, tu peux le faire à condition que... ».

Moyens mis en œuvre :

Mise en place, avec les enfants et dès la première journée du centre, d'une « charte du respect », où les enfants pourront trouver explicitement inscrit des directions à suivre pour ne pas se manquer de respect (interdiction de toutes formes de violences physiques ou verbales).

Mise en place à chaque début de semaine de jeux de connaissances qui faciliteront l'intégration de chacun.

Vigilance de l'équipe de direction sur la façon dont les animateurs maintiennent leur autorité (pas de cris inutiles et inefficaces).

Vigilance de l'équipe de direction sur les rapports affectifs au sein de l'équipe d'animation, et mise en place s'il le faut de réunion de régulation.

Favoriser l'implication des parents

En instaurant une relation de confiance.

En informant les parents des activités.

Moyens mis en œuvre :

Organiser des temps d'échange et de dialogues.

Les activités

L'équipe d'animation à conscience du rythme de l'enfant dans le cadre scolaire. Nous devons prendre en compte sa journée d'école et les moments clés de sa journée.

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu, l'enfant ou le jeune va apprendre à se construire et à maîtriser son environnement. A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation nous mettons en place des activités afin de mieux répondre aux besoins et attentes des enfants.

Nous favorisons une démarche de projet individuelle ou collective.

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant nous proposons des activités dans différents domaines.

Exemples d'activités

Le jeu, sous toutes ses formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, etc...).

Activités d'expression manuelle, artistiques, plastiques, etc...

Activités de découverte.

Activités physiques et sportives.

Animation de rue, vie, fêtes, etc...

Lecture, conte, bande dessinée, etc...

Rencontres inter associatives, échanges entre jeunes de différents horizons.

Les activités manuelles

Permettre à l'enfant de se confronter à une réalisation technique ambitieuse

Moyens : Choisir des techniques et des projets. Vérifier la compétence de l'animateur qui va mener l'activité. Offrir du temps et un budget sincère aux animateurs.

Permettre à l'enfant d'améliorer son lieu de vie

Moyens : Décorer les locaux en début et milieu de centre.
Donner à l'enfant l'objet réalisé.

Offrir à l'enfant une approche du travail en équipe

Moyens : Demander à l'animateur d'insister sur la répartition des tâches. Préférer des réalisations collectives.

Les grands jeux

Développer l'esprit d'entraide et de coopération

Moyens : Choisir des jeux de coopération, et limiter la place de la compétition.

Permettre à l'enfant de développer son imaginaire

Moyens : Choisir une thématique fantastique ou historique, proposer aux enfants de se costumer, adapter les moyens de sensibilisation.

Les activités sportives

Permettre à l'enfant de travailler avec son corps

Moyens : Privilégier des sports nouveaux ou inconnus, modifier les règles ou les accessoires des jeux connus.

Les activités culturelles

Valoriser l'enfant

Moyens : Mettre en place des activités où l'enfant a de grandes chances de réussite,
Le confronter à un public complice.

Permettre à l'enfant de s'exprimer

Moyens : Laisser l'enfant libre dans le choix du contenu réalisé, lui laisser le choix des techniques utilisées, l'inciter à parler de lui.

Les projets d'activités ne sont pas des fins mais bien des moyens pour arriver au respect de soi-même, des autres, du matériel...

L'équipe pédagogique

Composition de l'équipe

Rôle de la directrice coordinatrice :

Séverine DEJAY BEATEP ASVL et titulaire de l'AFPS et BAFA.

Elle est la garante de la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif.

Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.

Elle gère les relations avec les différents partenaires (partenaires extérieurs, municipalités, parents, etc...^o

Elle a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).

Elle a un rôle de formation des animateurs. Elle leur fera partager ses différentes expériences et saura les diriger et les guider dans leur choix.

Elle détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de l'accueil périscolaire auprès de l'équipe.

Elle est la garante de la sécurité physique et morale des enfants ainsi que son équipe.

Elle se doit d'être conforme aux lois en vigueur ainsi qu'à la réglementation Jeunesse et Sports.

Elle veillera à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil périscolaire et de faire appliquer les projets éducatifs et pédagogiques.

Elle gèrera les différents conflits que ce soit entre animateurs ou même avec les enfants.

Rôle de l'équipe d'animation :

Ecole Maternelle + Périscolaire de Nomeny :

Séverine DEJAY (Directrice référente)
Vinciane HANRIAT BAFA et BEPJEPS, AFPS (adjointe, assistante sanitaire)
Claire LANDY CAP petite enfance
Morgane BOYER BAFA
Alain TERLECKI BAFA
Thalia BOUTTE CAP petite enfance
Anne Marie RENO CAP petite enfance atsem (assistante sanitaire)
Johanna SONNETTE CAP petite enfance atsem
Sabrina PIZZI CAP petit enfance atsem

Ecole Élémentaire de Regroupement de Nomeny :

Séverine DEJAY (Directrice référente)
Vinciane HANRIAT BEPJEPS, BAFA
Claire LANDY CAP petite enfance (animatrice référente)
Morgane BOYER BAFA (assistante sanitaire)
Cathy STILLE BAFA
Alain TERLECKI BAFA, AFPS (assistant sanitaire adjoint)
Christelle POILLOT adjoint d'animation
Sandrine BARBE adjoint d'animation
Catherine PEDERIVA adjoint d'animation
Cathy STILLE adjoint d'animation
Séverine TOUSSENOT Adjoint d'animation
Autres Adjoint d'animation

Ecole Maternelle de Mailly sur Seille :

Séverine DEJAY (Directrice référente)

Sandrine BORD CAP petite enfance (animatrice référent, assistante sanitaire)

Valérie FRANCOIS adjoint d'animation

Les mercredis récréatifs à Nomeny - Ecole Maternelle de Nomeny :

Séverine DEJAY (Directrice référente)

Vinciane HANRIAT BEPJEPS, BAFA et AFPS (adjointe, assistante sanitaire)

Claire LANDY CAP petite enfance

Morgane BOYER BAFA

Et autres en fonction des besoins

L'animateur est avant tout un meneur dans la communauté. L'équipe d'animation assure différents rôles à divers moments :

Auprès des enfants :

Elle est le garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants.

Elle est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.

Elle sait accepter le refus, solliciter sans forcer.

Elle est force de propositions et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.

Elle sait adapter les activités à l'âge des enfants.

Elle gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.

Elle respecte les enfants en tant qu'individus à part entière au sein d'un groupe.

Elle fait part à la direction des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).

Elle connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Elle est cohérente dans son attitude et son comportement vis-à-vis des enfants et ses collègues.

Elle détermine les points négociables et non négociables avec la direction.

Avec ses collègues :

Elle respecte ses collègues.

Elle sait travailler en équipe et écouter l'autre.

Elle participe activement aux réunions de préparation.

Elle accepte la remise en question et a un positionnement sur son action.

Elle respecte le travail de l'autre.

Le rôle de l'assistant sanitaire :

Il est chargé des soins à prodiguer aux enfants et adultes.

Son rôle est de constituer les trousseaux de secours et de veiller à leur bonne tenue.

Porter sur le registre d'infirmerie les soins donnés.

Il assure le suivi des traitements médicaux (certificats médicaux obligatoires).

Les problèmes éventuels

Les soins : délivrés par un animateur désigné ou titulaire de l'AFPS, ils sont consignés comme le prévoit la réglementation dans un registre spécifique.

Les régimes alimentaires spécifiques : respecter l'enfant, c'est respecter sa spécificité. Tout est mis en œuvre pour lui permettre de manger selon ses habitudes.

La sexualité : la sexualité participe à la construction de l'individu. Toutes les relations « enfants/enfants » et « enfants/adultes » sont empreintes de celles-ci, il convient donc d'en être conscient.

Il convient pour l'adulte d'identifier les différentes manifestations de la sexualité et d'adopter une attitude claire.

La maltraitance : la maltraitance n'est pas un phénomène rare, c'est pourquoi nous nous devons d'être informés sur les différentes formes.

Les maltraitances physiques :

Brutalités volontaires

Absences intentionnelles ou non de soins entraînant des tensions ou des troubles de l'état général

Les maltraitances psychologiques :

Climat de terreur

Comportement visant à dévaloriser l'enfant

Manifestation de rejet, d'abandon affectif, de mépris
Chantage affectif
Exigences éducatives disproportionnées ou punitions aberrantes

Les maltraitances sexuelles :

Viol
Inceste
Exploitation pornographique ou sexuelle
Caresses ou attouchements, exhibitionnisme ou voyeurisme

Les enfants ont des droits

Extrait de la Déclaration des Droits de l'Enfant :

Le droit à l'égalité sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la religion, l'origine ou le sexe.

Le droit à un nom et une nationalité.

Le droit aux moyens permettant de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social.

Le droit à une alimentation saine, à un logement et à des soins médicaux.

Le droit à des soins spéciaux en cas d'invalidité.

Le droit à l'amour, à une compréhension et la protection.

Le droit à une éducation gratuite, à des activités récréatives et à des loisirs.

Le droit au secours immédiat en cas de catastrophe.

Le droit à la protection contre toute forme de négligences, de cruauté et d'exploitation.

Le droit à la protection contre toute discrimination et le droit à une éducation dans l'esprit d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité.

**TOUTE ATTEINTE A L'INTEGRITE PHYSIQUE,
MORALE OU AFFECTIVE DE L'ENFANT SERA
SANCTIONNEE PAR UN RENVOI IMMEDIAT
ET DES POURSUITES JUDICIAIRES.**

Les moyens d'évaluation

Une feuille d'émargement est établie lors de chaque rencontre pour nous montrer le nombre d'enfant mobilisés par les activités régulières.

La mise en place de règles de vie. Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères aux enfants, sur leurs droits et devoirs. Ces règles seront travaillées par les enfants et seront affichées dans les locaux pour que chacun puisse s'y référer facilement. Ces règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer.

Observation du comportement de l'enfant au sein d'un groupe et dans un projet collectif (sur la motivation et l'investissement).

Analyse de la journée passée :

Les éléments positifs et / ou négatifs.

Les choses à améliorer et / ou à conserver.

Les réactions des enfants aux activités (motivation, enthousiasme, etc...)

Les relations : animateurs / enfants, enfants /animateurs, etc...

Bilan global :

Analyse du fonctionnement général de la structure.

Comment s'est déroulé le travail d'équipe, implication de chacun.

Points positifs et / ou négatifs en fonction des objectifs fixés.

Ce que les enfants ont retiré de ce séjour ?

Comment s'est gérée la vie de groupe ?

Evaluation des stagiaires pendant et après le séjour.

Des réunions de préparation où sera présenté et négocié le projet pédagogique. Nous définirons tous ensemble, la manière dont nous atteindrons les objectifs fixés et nous déterminerons les grandes lignes du périscolaire.

Des temps de régulation seront également effectués tous les soirs après l'accueil périscolaire.

Il y aura certainement, des difficultés de compréhension, des difficultés de relation, etc....

La sécurité

La sécurité n'est pas un objectif pédagogique ni même éducatif. Tout centre accueillant des mineurs doit déterminer son fonctionnement autour de la sécurité des enfants. La mission qui nous est confiée à travers l'accueil périscolaire est avant tout la préservation de l'intégrité des enfants. Cette notion est le préalable à toute intervention éducative et pédagogique.

Il faut donc faire en sorte qu'à tout moment les enfants se sentent en sécurité physique et affective. On doit contribuer au respect des histoires et des cultures de chaque enfant pour renforcer la sécurité affective, repenser tout le temps nos aménagements en termes de sécurité optimum et nos activités pour la meilleure sécurité physique.

La vie privée des enfants, des familles et la confidentialité des informations visent aussi la sécurité affective et morale. C'est par le choix de nos moyens d'organisation et de l'exigence sur nos savoirs que ces sécurités seront assurées.

PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif du SIS de la Vallée de la Seille est construit autour de valeurs telles que la solidarité et le respect.

Finalités

Aider les enfants à développer un comportement de citoyen. L'apprentissage de la citoyenneté passe par le « faire ensemble » et par la possibilité de coopérer autour d'un projet où on peut trouver sa place.

Prendre en compte chaque enfant comme individu à part entière. Il s'agit de reconnaître la culture d'origine de chacun et d'offrir à tous les enfants la possibilité de s'ouvrir à d'autres cultures. C'est donc valoriser ainsi le partage et l'ouverture multiculturelle au-delà d'une simple reconnaissance du droit à la différence.

Favoriser l'accès à l'art et à la culture.

Objectifs généraux

Proposer aux enfants des situations et des activités éducatives et culturelles, individuelles et collectives, stimulantes et actives, diverses et originales.

Renforcer la notion de citoyenneté en responsabilisant l'enfant dans le déroulement des activités.

Etablir des échanges et des dialogues entre l'équipe d'animation et les familles, entre les animateurs et les enfants.

Permettre le développement du respect par l'apprentissage du droit à la différence (culturelle, physique...), de l'esprit critique, de création et d'initiative au travers des moyens proposés par l'équipe éducative.

Sans être une coupure entre l'enfant et l'école ou même son environnement familial, le centre doit tout de même apporter à l'enfant une notion de plaisir, de loisir, différente de celle rencontrée dans sa vie quotidienne.

Rôle de l'équipe éducative

Les adultes doivent veiller au plaisir de l'enfant par le biais d'activités manuelles, intellectuelles et sportives mais aussi essayer de s'adapter au rythme et envies de l'enfant afin de pourvoir à son épanouissement. Ils doivent aussi veiller à avoir un

dialogue explicatif quant aux différences afin que l'enfant gagne en respect et découverte de l'autre.

Le centre doit donc permettre :

Le développement des relations éducatives.

Le développement des capacités d'analyse critique.

L'épanouissement de l'enfant par le jeu et l'activité.

La découverte de l'environnement mais aussi des autres.

Le droit à des conditions de vie garantissant son développement physique, affectif, moral mais aussi le droit au respect, à la liberté, à l'éducation et au plaisir.

Règlement intérieur du centre

Les enfants accueillis sont sous la responsabilité des animateurs et de la directrice.

Les temps périscolaires sont ouverts aux enfants fréquentant nos écoles.

L'accueil du petit enfant ne pourra se faire que lorsque que l'enfant sera autonome au niveau de la propreté sauf cas particulier, nécessitant une concertation avec la directrice du service périscolaire.

L'enfant pourra apporter son doudou s'il en éprouve le besoin, mais aucune tétine, sucette...ne sera acceptée.

L'assistant sanitaire sera chargé des soins, son rôle est de constituer les trousseaux de secours, en son absence demander à la directrice. Les soins apportés aux enfants et animateurs seront portés sur le registre d'infirmerie par l'assistant sanitaire et lui seul.

L'animateur doit respecter les horaires, que ce soit en présence des enfants comme pour les réunions de travail.

Toute absence du personnel encadrant devra être notifiée à la directrice à l'avance.

La tenue des locaux est assurée par l'équipe d'animation.

Les animateurs auront à vérifier la fermeture des portes et des fenêtres, à chaque fin de journée.

Il est important que chacun respecte les règles de vie en collectivité : ne pas dégrader les locaux, le matériel, respect des autres, etc...

Il est demandé aux enfants d'observer un comportement correct et respectueux, tant vis-à-vis du personnel que des autres enfants.

L'accueil Périscolaire ne peut être pleinement profitable à l'enfant que si celui-ci respecte :

- Les lieux, les locaux et le matériel
- Les autres enfants et leur tranquillité
- Le personnel encadrant

Tout enfant utilisant l'accueil Périscolaire doit être au préalable inscrit auprès du responsable, **cette inscription est obligatoire.**

Attitude et obligations des enfants

L'accueil périscolaire est un service rendu.

Les enfants qui le fréquentent sont tenus de respecter les règles élémentaires de discipline et de vie en collectivité.

1. Respect et Bienveillance

- **On se parle avec gentillesse** : On utilise des mots agréables et on écoute les autres.
- **On respecte tout le monde** : Les animateurs, les copains, et le matériel mis à disposition.

2. Sécurité et Responsabilité

- **On reste dans les espaces autorisés** : Pour que chacun puisse jouer en sécurité.
- **On range après avoir joué** : On prend soin des jeux et du matériel pour que tout le monde puisse en profiter.

3. Partage et Coopération

- **On joue ensemble** : On invite les autres à participer et on partage les jeux.
- **On résout les conflits avec le sourire** : On parle, on explique, et on cherche des solutions ensemble.

4. Créativité et Participation

- **On essaie de nouvelles activités** : On découvre, on invente, et on s'amuse !
- **On donne ses idées** : Chacun peut proposer des jeux ou des projets.

5. Ponctualité et Organisation

- **On arrive à l'heure** : Pour ne pas rater les activités et respecter le groupe.
- **On prévient en cas d'absence** : Pour que les animateurs puissent organiser au mieux la journée.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de l'accueil périscolaire et la vie collective, les parents reçoivent un premier avertissement oral ou écrit de la part de la directrice.

En cas de récidive, un rendez-vous sera organisé au SIS de la Vallée de la Seille avec les parents afin de rechercher des solutions avant une éventuelle exclusion.

Pour le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devait être un risque pour lui-même ou pour le groupe, une exclusion définitive pourra être envisagée, en fonction de la gravité des faits reprochés.

Les parents, responsables de leur enfant, doivent veiller à ce que son attitude soit conforme à la vie en collectivité. Ils supportent les conséquences du non-respect des dispositions énoncées dans cet article ainsi en cas de bris de matériel ou déprédation dûment constaté par le responsable de l'accueil périscolaire, le coût de remplacement ou de remise en état sera à la charge des parents.

L'attention des parents est attirée sur le fait que l'attitude d'un enfant peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Attitude et obligations des parents ou adultes référents

L'admission à l'accueil périscolaire ne constitue pas une obligation pour le SIS, mais un service rendu aux parents. Le plus strict respect du personnel ainsi que des autres enfants, est exigé.

Le personnel du périscolaire, les enfants comme leurs familles se doivent un respect mutuel dans les règles de civisme d'usage. La courtoisie, la politesse et la bonne humeur ne peuvent qu'améliorer les relations et favoriser la convivialité par le dialogue.

Tout comportement agressif, verbalement ou physiquement, venant des parents ne saurait être toléré. En conséquence, tout manquement à ce principe entraînera, selon la gravité et /ou les faits reprochés :

- Un avertissement écrit du Président
- Une convocation des parents par le Président
- Un renvoi temporaire ou définitif de l'enfant en fonction de la gravité des faits.

Un rapport d'incident sera établi par le personnel et transmis au Président et aux autorités compétentes.

Enfin, pour la bonne marche du service et dans le respect des libertés de chacun, il est rappelé aux parents de respecter scrupuleusement les horaires identifiés à l'inscription et stipulés dans le présent règlement.

Tarifs et horaires

▪ Nomeny :

Quotient familial	Matin	Soir 1 16H30 à 17H30 (goûter inclus)	Soir 2 16H30 à 19H (Goûter inclus)	Journée : matin plus Après-midi soir2 (Goûter inclus)
0 à 649	1.90	2.28	3.79	5.50
650 à 1049	2.82	3.15	4.74	6.58
1050 à 1499	3.10	3.59	5	6.85
1500 à 1999	3.32	3.85	5.29	7.23
2000 et plus	3.39	3.94	5.35	7.28

▪ Mailly sur Seille :

Quotient familial	Soir 1 16H00 à 17H30	Soir 2 16H00 à 19H (Goûter inclus)	Journée : matin NOMENY plus Après-midi soir2 (Goûter inclus)
0 à 649	2.28	3.79	5.50
650 à 1049	3.15	4.74	6.58
1050 à 1499	3.59	5	6.85
1500 à 1999	3.85	5.29	7.23
2000 et plus	3.94	5.35	7.28

Mercredis Récréatifs : uniquement sur Nomeny

Quotient familial	8h00 à 11h45	11h45 à 13h30 Repas inclus	13H30 à 17H30 Goûter inclus
0 à 649	4.87	6.25	4.87
650 à 1049	5.68	6.44	5.68
1050 à 1499	5.94	6.51	5.94
1500 à 1999	6.49	7.04	6.49
2000 et plus	6.82	7.37	6.82

Restauration scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Quotient familial	Au ticket	Forfait mensuel / 4 jours
0 à 649	5,50 €	67€
650 à 1049	6 €	73€
1050 à 1499	6,50 €	75€
1500 à 1999	7 €	81€
2000 et plus	7,50 €	87€

Modalités d'inscriptions

Article 1^{er} : Les temps périscolaires sont ouverts aux enfants fréquentant nos écoles. L'accueil du petit enfant ne pourra se faire que lorsque l'enfant sera autonome au niveau de la propreté.

L'inscription aux temps périscolaire se fait sur le portail- famille (sis-vallee-seille.portail-defi.net)

Pour le bon fonctionnement du syndicat scolaire, aucune inscription ne sera prise après le 31 juillet 2023.

En cas de désinscription aux temps périscolaires, un courrier ou un mail est à transmettre au syndicat scolaire à l'adresse suivante : periscolairevalleedelaseille@gmail.com ou via portail famille fiche contact.

Article 2 : L'inscription aux temps périscolaires se fait selon les modalités suivantes :

- **Présences à l'année.** Merci de cocher les jours de présence de votre enfant sur le portail-famille. Les changements en cours d'année sont exceptionnels et seront signalés par écrit (sous réserve de places disponibles).

- **Présences au planning ou occasionnelles.** Merci de cocher les jours de présence de votre enfant sur le portail-famille au plus tard le mardi 10h de la semaine précédente. (Places limitées).

- Les entrées et les sorties s'organisent tous les quarts d'heures à partir de 7h15 jusqu'à 8h00 le matin et à partir de 17h00 jusqu'à 19h00 le soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

- Pendant les mercredis récréatifs le portail est ouvert à partir de 8h00 jusqu'à 9h00 le matin et à partir de 17h00 jusqu'à 17h30 le soir.

Article 3 : Aucun enfant ne sera accepté aux temps périscolaires sans y avoir été préalablement inscrit.

Toute modification de planning doit être portée à notre connaissance via le portail-famille au plus tard le mardi 10h de la semaine précédente.

Répartitions responsabilités

Article 4 : Durant les temps périscolaires, l'enfant inscrit est placé sous la responsabilité des adjoints d'animation et de la Directrice.

Article 5 : Les enfants malades ne sont pas accueillis aux temps périscolaires.

Article 6 : Toute absence quel qu'en soit le motif doit être impérativement signalée. Concernant les maladies ou RDV médicaux, transmission d'un certificat médical dans les 48h.

Le non-respect de la règle du délai de prévenance entrainera la facturation de ce temps d'accueil. (Le mardi 10h00 pour la semaine suivante).

Article 7 : En cas de retard à la fin de l'accueil périscolaire, les parents ou le responsable de l'enfant doivent contacter au plus vite le syndicat scolaire. Le syndicat scolaire se réserve le droit de facturer la prise en charge de l'enfant par un encadrant sur la base de 13,73 € de l'heure. Toute heure commencée sera facturée intégralement.

Article 8 : Au-delà de 30mn de retard non signalé, le syndicat scolaire se réserve le droit de remettre l'enfant aux autorités compétentes (gendarmerie).

Article 9 : Une assurance individuelle "accident et responsabilité civile" est obligatoire pour les accueils périscolaires.

Article 10 : En cas d'accident d'un enfant durant les accueils périscolaires, les dispositions suivantes seront mises en place :

- Premiers soins autorisés en cas de blessures bénignes
- Appel des urgences médicales (pompiers, SAMU) en cas d'accident. Le responsable légal sera immédiatement averti. À cet effet, il devra s'assurer, que ses coordonnées soient à jour sur le dossier d'inscription.

Article 11 : Toute dégradation grave des biens, imputable à un enfant par non-respect des consignes, sera à la charge des responsables légaux de l'enfant.

Article 14 : Une facture de tous les temps périscolaires est établie et adressée aux familles après chaque période de deux mois.

Toute contestation concernant un pointage ou le montant, doit être faite dans le mois suivant son émission. Au-delà, aucune contestation n'est recevable et aucune régularisation n'est possible.

Les bénéficiaires de ce service peuvent régler leur facture :

- En numéraire auprès du Centre des finances publiques de Nancy
- Sur internet : www.payfip.gouv.fr
- Paiement de proximité chez un buraliste partenaire
- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public

- Par prélèvement automatique qui se fera selon un calendrier indiqué dans le contrat de prélèvement automatique

L'inscription aux temps périscolaires et Mercredis récréatifs est obligatoire avant leur fréquentation.

**Le non-respect du règlement des accueils périscolaires
Peut donner lieu à une interruption temporaire
Voire définitive de l'accueil**